

CATALOGUE DES FORMATIONS



Bouches-du-Rhône
83 La Canebière, 13001 MARSEILLE

Var
50 Bd de Strasbourg, 83000 TOULON

SIRET 80291512400076

Table des matières

FONDAMENTAUX POUR ENTREPRENEUR DE LA TPE	4
LES FORMATIONS PAR BLOC DE COMPETENCE	6
DETECTER ET ANALYSER LES INFORMATIONS UTILES EN VUE D'ELABORER UN PROJET ENTREPRENEURIAL	7
ÉLABORER ET PILOTER LA STRATEGIE OPERATIONNELLE.....	9
CONTROLLER LA VIABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ACTIVITÉ.....	11
ÉLABORER SON ACTION COMMERCIALE	13
Conduire un projet éco-responsable	15
LE BILAN DE COMPETENCES.....	17
Bilan de compétences.....	18
Validation des acquis de l'expérience (VAE).....	20
INFORMATIONS PRATIQUES.....	22
Boréal Innovation	23
Nos formations	23
Nos formateurs	23
Conditions générales de vente.....	24

FONDAMENTAUX POUR ENTREPRENEUR DE LA TPE

FONDAMENTAUX POUR ENTREPRENEUR DE LA TPE

Objectifs pédagogiques

- **DETECTER ET ANALYSER LES INFORMATIONS EN VUE D'ELABORER UN PROJET ENTREPRENEURIAL**
 - Détecter des opportunités de marché
 - Traduire des opportunités en projet entrepreneurial.
 - Modéliser un système de veille pour détecter des innovations en intégrant les enjeux de la RSE
 - Identifier et prospecter son circuit de fabrication et de commercialisation.
- **Contrôler la viabilité économique et financière.**
 - Construire un budget annuel.
 - Élaborer des outils de gestion pour suivre son budget.
 - Réaliser un plan de financement initial et prévisionnel.
- **ELABORER SON ACTION COMMERCIALE**
 - Définir son offre commerciale.
 - Définir une stratégie de communication.
 - Construire son plan d'action commercial.
 - Développer et utiliser des outils de communication, promotion et marketing pour son activité.
 - Promouvoir le développement commercial de l'activité respectueuse et adapté à ses cibles commerciales.
- **CONDUIRE UN PROJET ECO-RESPONSABLE**
 - Intégrer des préoccupations sociales et environnementales à toutes les étapes de la démarche entrepreneuriale (fournisseur, modes de production, politique sociale, etc...)
 - Rendre compte de la démarche RSE

À l'issue de cette formation virgule, le stagiaire sera capable de :

- Détecter et analyser les informations utiles en vue d'élaborer un projet entrepreneurial.
- Contrôlez la viabilité économique et financière de son activité.
- Élaborer son action commerciale.

Délai d'accès

Sur demande

- Réunions d'informations hebdomadaires.

Pour toute demande, merci de nous contacter par téléphone ou sur le site : <https://boreal-innovation.com>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux.
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombre de stagiaires :	Entrée et sorties permanentes.
Durée :	54 heures
Type de formation :	Distanciel
Contact :	Contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70 Antenne du Var : 04 94 06 21 18

Tarifs :	3000€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.
-----------------	---

Méthodes pédagogiques

- 54h de formation théorique afin d'acquérir les blocs de compétences, nécessaires au métier de l'entrepreneur de la TPE.
- Accompagnement individuel par un conseiller dédié.
- Test terrain via le contrat CAPE.

Modalités d'évaluation.

- Mise en situation professionnelle, étude de marché, note de synthèse écrite exposée oral.
- Tableau de bord de son projet entrepreneurial, analyse de documents commerciaux.
- Présentation du business plan à 3 ans, du plan de financement.
- Pitch de présentation du plan d'actions commercial et de l'argumentaire de vente.

Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification. Il facilite l'accès et l'adaptation à un métier visé dans une logique d'employabilité. L'acquisition de la certification par bloc est accessible aux candidats de la formation continue et de la VAE. Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie.

Indicateurs de suivi 2025 :	99.1%
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Canebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires
Accessibilité	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec le référent handicap)

LES FORMATIONS PAR BLOC DE COMPETENCE

DETECTER ET ANALYSER LES INFORMATIONS UTILES EN VUE D'ELABORER UN PROJET ENTREPRENEURIAL

Objectifs pédagogiques :

1. Détecter des opportunités de marché.
2. Traduire des opportunités en projet entrepreneurial.
3. Modéliser un système de veille pour détecter des innovations en intégrant les enjeux de la RSE.
4. Identifier et prospector son circuit de fabrication et de commercialisation.

A l'issue de formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier et analyser les sources d'informations externes.
- Evaluer son positionnement par rapport à la concurrence.
- Définir sa clientèle cible.

Délais d'accès

Sur demande

- Réunion d'informations hebdomadaires

Pour toute demande, merci de nous contacter par téléphone ou sur le site <https://boreal-innovation.com>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombres de stagiaires	Entrées et sorties permanentes.
Durée :	17 heures
Type de formation :	Distanciel.
Contact :	contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70 Antenne du Var : 04 94 06 21 18
Tarifs :	1500€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.

Modalités d'évaluation et méthodes pédagogiques :

PRESENTATIONS ORALES

- L'étude de marché terrain.
- Le pitch de présentation du projet.
-

NOTES ECRITES

- L'étude de marché terrain.
- L'arbre à produits.
- Le business Model Canvas.
- Les formes juridiques.
- Les outils de veille.
- Les indicateurs environnementaux du projet.

Indicateurs de suivi 2025 :	96% 33 nouveaux apprenants en 2025
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Cannebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires.
Accessibilité	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec notre référente handicap).

ÉLABORER ET PILOTER LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

Objectifs pédagogiques :

1. Choisir les stratégies de développement adaptées à l'activité.
2. Optimiser son temps.
3. Définir des objectifs et élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation de performance.
4. Contractualiser les relations commerciales et partenariales.
5. Manager des équipes.

A l'issue de formation le stagiaire sera capable de :

- Présenter son projet.
- Créer une stratégie de développement.
- Créer un plan d'action.
- Organisez ces actions de prospection, production et commercialisation.
- Gérer son temps.
- Construire ces documents commerciaux.

Délais d'accès

Sur demande

- Réunion d'informations hebdomadaires

Pour toute demande, merci de nous contacter par téléphone ou sur le site <https://boreal-innovation.com>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombres de stagiaires	Entrées et sorties permanentes.
Durée :	14 heures
Type de formation :	Distanciel.
Contact :	contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70
Tarifs :	1000€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.

Modalités d'évaluation et méthodes pédagogiques :

PRESENTATIONS ORALES

- Présentation des tableaux de bord.
- Présentation des indicateurs de suivi.
- Présentation des objectifs.
- Présentation des outils de gestion du temps.
- Présentation des outils de gestion de projets utilisés.

NOTES ECRITES

- Les tableaux de bord.
- Le planning d'un mois type.
- Les documents commerciaux.
- Le classeur du salarié.

Indicateurs de suivi 2025 :	96.6% 33 nouveaux apprenants en 2025
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Cannebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires.
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec notre référente handicap.)

CONTROLLER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ACTIVITÉ

Objectifs pédagogiques :

1. Construire un budget annuel.
2. Élaborer des outils de gestion pour suivre son budget.
3. Réalisez un plan de financement initial et prévisionnel.

A l'issue de formation le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les principes de sa comptabilité.
- Évaluer les coûts et construire son prix de revient.
- Élaborer sa politique tarifaire.
- Calculez le retour sur investissement.
- Mesurer les écarts et mettre en œuvre des actions correctives.
- Établir son plan de financement prévisionnel.

Délais d'accès

Sur demande

- Réunion d'informations hebdomadaires

Pour toute demande, merci de nous contacter par téléphone ou sur le site <https://boreal-innovation.com>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombres de stagiaires	Entrées et sorties permanentes.
Durée :	14 heures
Type de formation :	Distanciel
Contact :	contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70
Tarifs :	700€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.

Modalités d'évaluation et méthodes pédagogiques :

PRESENTATIONS ORALES

- Le business plan à 3 ans
- Le potentiel économique de l'activité développée.

NOTES ECRITES

- Le business plan à 3 ans
- La liste des outils de gestion.
- Le plan de trésorerie annuel.
- Le plan de financement et le besoin en fonds de roulement.
- Le schéma de l'évolution de la marge sur 3 ans.

Indicateurs de suivi 2025 :	100% 33 nouveaux apprenants en 2025
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Cannebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires.
Accessibilité	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec notre référente handicap.)

ÉLABORER SON ACTION COMMERCIALE

Objectifs pédagogiques :

1. Définir son offre commerciale.
2. Définir une stratégie de communication.
3. Construire son plan d'action commercial.
4. Développer et utiliser des outils de communication, promotion et marketing pour son activité.
5. Promouvoir le développement commercial de l'activité respectueuse et adaptée à ses cibles commerciales.

A l'issue de formation le stagiaire sera capable de :

- Argumenter les points forts de son activité.
- Présenter son offre commerciale.
- Construire son identité visuelle.
- Élaborer sa stratégie de communication.
- Identifier ces cibles
- Construire son argumentaire commercial.
- Développer son réseau.

Délais d'accès

Sur demande

- Réunion d'informations hebdomadaires

Pour toute demande merci de nous contacter par téléphone ou sur le site : <https://www.boreal-innovation.com/>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux.
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombres de stagiaires	Entrées et sorties permanentes.
Durée :	21 heures
Type de formation :	Distanciel
Contact :	contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70
Tarifs :	800€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.

Modalités d'évaluation et méthodes pédagogiques :

PRESENTATIONS ORALES

- Le pitch de 5 Min. Pour vendre son activité.
- Les outils de communication en fonction des cibles et des canaux de distribution.
- Les plans d'action commercial.
- L'argumentaire de vente.

NOTES ECRITES

- Le fichier client.

Indicateurs de suivi 2025 :	99,3% 33 nouveaux apprenants en 2025
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Cannebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires.
Accessibilité	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec notre référente handicap.)

CONDUIRE UN PROJET ÉCO-RESPONSABLE

Objectifs pédagogiques :

1. Intégrer des préoccupations sociales et environnementales à toute étape de la démarche entrepreneuriale (fournisseur, modes des productions politiques sociales, etc..)
2. Rendre compte sa démarche RSE.

A l'issue de formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier ses valeurs économiquement viables, socialement juste et écologiquement saine.
- Énumérer et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche éco-responsable pour limiter son impact environnemental.
- Établir un plan d'amélioration continue.
- Formuler et mettre en œuvre ses engagements sociétaux.
- Rapporter ces résultats de manière transparente.

Délais d'accès

Sur demande

- Réunions d'informations hebdomadaires

Pour toute demande, merci de nous contacter par téléphone ou sur le site <https://boreal-innovation.com>

Informations pratiques :

Public cible :	Salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux.
Prérequis :	Disposer d'un projet de création d'entreprise formalisé.
Nombres de stagiaires	Entrées et sorties permanentes.
Durée :	4 heures
Type de formation :	Distanciel
Contact :	contact@boreal-innovation.com Siège social (Bouches du Rhône) : 04 91 01 64 70
Tarifs :	300€ Possibilité d'aide au financement. Pour plus d'information, nous contacter.

Modalités d'évaluation et méthodes pédagogiques :

EXPOSE ORAL SUR

- Les actions planifiées de développement conformes aux principes de la RSE
- L'évaluation des actions déjà engagées.
- Le plan d'amélioration continu.

Indicateurs de suivi 2025 :	100% 33 nouveaux apprenants en 2025
Modalités pratiques :	Lieux : 83, La Cannebière, 13001 Marseille 50 Bd de Strasbourg, 83000 Toulon Réunions collectives d'information hebdomadaires.
Accessibilité	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. (En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration avec notre référente handicap.)

LE BILAN DE COMPETENCES

Bilan de compétences

Se lancer dans l'entrepreneuriat, ce n'est pas exactement la même chose que de décider de changer de travail. Cela implique une réflexion approfondie sur soi-même, ses objectifs et ses compétences/ C'est dans ce sens que la coopérative Boréal Innovation propose un bilan de compétences adapté aux besoins des entrepreneurs.

Le bilan de compétences est un outil de gestion de carrières qui a pour objet d'identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles, les éléments de la personnalité et les motivations qui viendront en appui d'un projet professionnel ou d'un projet de formation.

Informations pratiques

Taux satisfaction	<ul style="list-style-type: none"> 98%
Public cible :	<ul style="list-style-type: none"> Salarié désirant évoluer ou faire un point sur sa carrière Tout public en transition professionnelle (en recherche d'emploi ou en phase de reconversion) Travailleurs handicapés
Durée :	Maximum 24h adaptable en fonction des besoins du bénéficiaire, déterminés lors de l'entretien pédagogique initial gratuit
Modalités de réalisation :	Alternance d'entretiens individuels avec un conseiller de travail personnel, d'enquêtes de terrain et de prise d'information (démarches encadrées)
Coût total :	Max 2400 € (en fonction du nombre d'heure)
Contact :	contact@boreal-innovation.com

Méthodes pédagogiques

1. Une analyse préliminaire ayant pour objet l'analyse de la demande, des besoins, le choix du format le plus adapté et des modalités de déroulement (entre 1h et 2h)

A la fin de cette phase les objectifs du bilan seront définis.

2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire de construire son projet professionnel, la vérification de sa pertinence, l'élaboration d'alternatives (entre 9h et 18h)

Les pistes envisagées seront confrontées à la réalité économique du marché et vous serez amené à prendre des contacts ou à procéder à des enquêtes auprès de professionnels des secteurs et métiers envisagés.

3. Une phase de conclusion (entre 1h et 4h) via des entretiens personnalisés permettant l'appropriation des résultats, le recensement des conditions nécessaires pour réaliser votre projet et l'élaboration d'un plan pour y accéder (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan)

La synthèse des résultats seront communiqués uniquement au demandeur.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation à chaud
- Document de synthèse

Livrables

- Document de synthèse précisant les circonstances, le(s) projet(s), les compétences en lien avec le(s) projet(s) et le(s) plan(s) d'actions.

Accès personnes en situation de handicap :

Contactez notre référente handicap pour toute demande d'adaptation.

Présentation du formateur

Toutes les informations sur les formateurs sont disponibles sur notre site internet

<https://boreal-innovation.com>

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Validation des acquis de l'expérience (VAE)



Objectifs pédagogiques

- Obtenir une certification, un diplôme ou un titre
- Faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles acquises par l'expérience
- Evoluer professionnellement
- Assurer la transversalité des compétences
- Favoriser la mobilité professionnelle

Public cible



La VAE est un droit individuel (dans le code du travail **(art.L 900-1 al.5)** qui ne nécessite pas de conditions d'âge ou de niveau d'étude ou de qualification, mais seulement de justifier :

- ☞ De l'exercice d'activités professionnelles salariées (CDD, CDI, interim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau (premier alinéa article **L.221-2 du code du sport**)
- ☞ D'avoir exercé des activités dans le



Informations pratiques

	Conditions	<p>Le candidat doit justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle ou d'activités en rapport avec la certification visée, que les activités aient été exercées de manière continue ou discontinuée, à temps plein ou à temps partiel.</p> <p>On ne peut candidater à une VAE qu'une seule fois par an et on ne peut déposer plus de 3 dossiers de recevabilité par année civile.</p> <p>La durée d'activité est calculée par cumul du nombre d'heures travaillées soit environ 1600h minimum.</p> <p>Ne peuvent être prises en compte les périodes de formation initiale ou continue, à l'exception des périodes de formation ou de mise en situation en milieu professionnel, des stages, des contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou de CUI.</p>
	Modalités pratiques	<p>Entrées et sorties permanentes</p> <p>Maximum 24h adaptables en fonction des besoins du bénéficiaire, déterminé lors de l'entretien pédagogique initial gratuit</p> <p>Lieux : divers sites en PACA, nous contacter</p>
	Accessibilité	<p>Formations accessibles aux personnes en situation de handicap (si nécessaire, des aménagements spécifiques pourront être étudiés en collaboration par le référent handicap)</p>
	Tarifs	<p>Maximum 2400 euros Frais d'examen non inclus (Possibilité de financement dont CPF). Nous contacter pour une étude personnalisée en fonction de la certification demandée.</p>
Nombre de candidats	Taux de réussite	Taux de satisfaction
8	80%	100%



Étapes de la VAE

<h3>1. S'informer</h3>	<p>S'informer pour vérifier que la VAE est la bonne solution pour réaliser son projet professionnel, définir la certification correspondant à l'expérience acquise et identifier l'organisme certificateur qui la délivre.</p>
<h3>2. Candidater</h3>	<p>Compléter et déposer le dossier du LIVRET 1-RECEVABILITE, qui doit comprendre le formulaire officiel (CERFA) complété ainsi que les documents justificatifs des expériences acquises, des formations suivies et des certifications professionnelles obtenues. Le formulaire CERFA de demande de recevabilité est à télécharger sur les sites www.vae.gouv.fr, www.service-public.fr, www.travail-emploi.gouv.fr, sur le site de l'organisme qui délivre la certification visée ou à retirer auprès de celui-ci.</p> <p>À noter : Chaque candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile, qu'une seule demande par certification, et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes. Après examen du dossier, l'organisme certificateur se prononce, sous deux mois, sur la recevabilité ou la non recevabilité de la demande du candidat à la VAE, au regard des conditions d'éligibilité définies par la loi (inscription de la certification visée au RNCP durée de l'activité exercée en rapport avec le contenu de la certification) et du référentiel d'activités de la certification visée.</p> <p>L'absence de réponse au terme des deux mois vaut acceptation sauf dérogation prévue par décret pour certaines certifications.</p>
<h3>3. Rédiger son dossier de validation</h3>	<p>Si la candidature est acceptée, vient l'étape déterminante de la préparation du dossier de validation du LIVRET 2. Il s'agit ici pour le candidat de décrire ses activités et de montrer, au travers de sa pratique, que les compétences mobilisées sont en rapport avec le référentiel d'activités de la certification visée.</p>
<h3>4. Présenter son dossier devant le jury</h3>	<p>Le dossier de validation est soumis à un jury composé de représentants qualifiés de la profession dont relève la certification visée.</p> <p>L'évaluation du jury se fonde sur ce dossier, sur un entretien avec le candidat et selon l'autorité qui délivre la certification, ainsi que sur une mise en situation réelle ou reconstituée.</p> <p>Le jury interroge le candidat sur sa pratique professionnelle.</p> <p>À l'issue de l'entretien, il se prononce sur la validation du diplôme, 3 options sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation totale Validation partielle, vous disposez alors de 5 ans pour valider les modules manquants et obtenir le diplôme Refus de validation <p>Quel que soit le diplôme, le jury vérifie si l'expérience acquise correspond aux connaissances, aptitudes et compétences exigées par les référentiels de la certification visée. La décision du jury est notifiée par l'organisme certificateur.</p>



L'accompagnement en VAE

L'accompagnement d'une durée de 24 heures maximum consiste à apporter une aide méthodologique pour constituer le dossier du « Livret 2-VALIDATION » et une préparation de l'entretien avec le jury.

Des financements sont possibles en fonction du statut. Cet accompagnement aide les candidats à repérer et à décrire les activités exercées, à mettre en relation leurs compétences avec celles exigées par la certification et à prendre connaissance des modalités d'évaluation (déroulement du jury VAE). De manière générale, la prestation d'accompagnement débute à l'issue de la recevabilité administrative du dossier et prend fin dès la première présentation du candidat devant le jury.

Les liens vers les certifications d'accompagnement :

Boréal est AAP sur la plateforme France VAE → <https://vae.gouv.fr/>



Les passerelles

Les passerelles possibles après obtention de votre VAE, vous seront présentées lors de l'entretien préalable.

INFORMATIONS PRATIQUES

Boréal Innovation fait partie de l'Union des Couveuses d'Entreprises, dont le réseau est riche de 20 ans d'expériences sans cesse renouvelée dans l'accompagnement au développement des activités entrepreneuriales. L'UCE a contribué à former plus de 50 000 femmes et hommes depuis sa création.

Boréal Innovation

L'entrepreneuriat est une matière vivante qui évolue sans cesse et se conçoit en fonction de ses objectifs, ses choix de vie. Il n'y a pas une méthode, un outil, une technique mais une multitude, à chacun de connaître et acquérir ceux qui lui correspondront.

Intégrer Boréal Innovation vous permet de vous former régulièrement et à votre rythme sur les savoirs être et savoirs faire entrepreneuriaux. L'entrepreneur H/F, véritable chef d'orchestre de son projet est en mesure de développer ses compétences et savoir s'entourer de savoir-faire complémentaires.

Notre coopérative s'adresse aux porteurs de projet, entrepreneurs aguerris, intrapreneurs, salariés en reconversion, étudiants, développeurs de startup, qui cherchent à acquérir du savoir-faire théorique, sa mise en pratique concrètement dans leur projet entrepreneurial, à échanger entre pairs et s'enrichir des expériences des autres, à connaître ses limites et les moyens d'y remédier, à se donner du temps pour structurer son idée ou son développement.

Nos formations

Elles sont construites autour d'un parcours entrepreneurial que l'on peut suivre arrêter reprendre ; en présentiel ou à distance nous privilégierons toujours le contact et l'échange.

Nos formateurs

La coopérative Boréal Innovation privilégie la compétence métier de ses formateurs et exige une connaissance dans l'entrepreneuriat.

Concernant les compétences formation, notre organisme est certifié Qualiopi pour les actions de formation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience.

Un entretien annuel est réalisé avec chaque formateur pour vérifier qu'il entretient et développe ses compétences, adaptées aux formations qu'il délivre.

Conseiller formateur : Abdoulaye TRAORÉ, Chedly MABROUKI, Avishag UTERANO, Maud COIRET, Delphine BERAIN, Jean-Charles KAISER, Maxence POIX

Vos contacts

Responsable de la formation : Avishag UTERANO
avishag.uterano@boreal-innovation.com

Notre équipe est à la disposition des personnes en situation de handicap pour examiner d'éventuels besoins d'adaptation des conditions d'accueil ou des moyens pédagogiques. Elle pourra accompagner la mise en place de la formation dans les meilleures conditions, en lien avec un réseau d'acteurs de terrain spécialisés.

Référente handicap : Avishag UTERANO
avishag.uterano@boreal-innovation.com

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : COMMANDE

Toute demande d'inscription nécessite l'utilisation du formulaire spécifique disponible auprès de contact@boreal-innovation.com. Toute inscription a valeur de bon de commande et vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document émis par le commanditaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. En cas de demande de financement par un organisme tiers, il appartient au commanditaire :

- D'effectuer directement les démarches auprès de l'organisme financeur afin que l'accord puisse être reçu avant le démarrage de la formation
- De le préciser dès la demande d'inscription.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Le participant et la personne en charge du suivi administratif reçoivent systématiquement un accusé de réception électronique qui ne vaut pas confirmation de la session. Pour chaque formation dont la tenue est confirmée, la convention de formation et la convocation sont adressées avant le début de l'action de formation. Un exemplaire de la convention doit systématiquement être signé et retourné dès réception.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

Chaque journée de formation dure 7 heures.

Sauf indications contraires sur la convocation, les formations se déroulent de 9h à 17h avec une pause d'une heure pour le repas.

Le prix comprend la participation au stage ainsi que la remise d'un support de formation. Les frais de repas restent à la charge du stagiaire.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Boréal Innovation n'étant pas soumis à la TVA, les tarifs s'entendent nets de taxe.

Après le stage, la facture est établie à l'attention du commanditaire ou du financeur ayant donné un accord formel de prise en charge. En l'absence de ce dernier, la facture est émise à l'attention de la structure commanditaire. Elle est accompagnée de copies de la présentation détaillée de la formation, de la feuille d'émargement et de l'attestation individuelle de présence. Etant payable à réception, de futures inscriptions pourront être bloquées en cas d'impayés dans l'attente de la régularisation de la situation.

ARTICLE 4 : REPORT OU ANNULATION

Du fait du Centre de formation :

En cas de nombre insuffisant de participants, Boréal Innovation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation jusqu'à 7 jours avant le début du stage.

Boréal Innovation en informe le commanditaire par courrier postal, courriel. Aucune indemnité ne sera versée en compensation d'une annulation ou d'un report du fait du Centre de formation.

Du fait du participant ou de son employeur :

Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre sont admises dans la limite des places disponibles à condition d'être confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage initialement choisi.

Au sein d'un même organisme, les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage sont admises, sous réserve d'avoir transmis dans ce délai les informations requises. Les demandes d'annulation confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage sont admis. En cas d'absence, de demande de report ou d'annulation reçue :

Entre 7 et 28 jours calendaires avant le début du stage, Boréal Innovation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent à 50 % du coût total de l'action de formation.

Moins de 7 jours calendaires avant le début du stage, Boréal Innovation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent au coût total de l'action de formation. Boréal Innovation appréciera les causes d'absence au cas par cas pour l'application de ce barème.

Cas particulier d'une annulation

Du fait du Centre de formation

En cas de nombre insuffisant de participants, Boréal Innovation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la tenue du parcours certifiant. Dans ce cas, il en informe le commanditaire par courriel au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Une nouvelle programmation est alors proposée, sous réserve de faisabilité.

Du fait du participant ou de son employeur

En cas d'absence à tout ou partie d'un module du parcours Boréal Innovation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire calculée au prorata du nombre de jours d'absence. En cas d'absence du stagiaire à tout ou partie d'un module du parcours, la participation à un autre stage sur le(s) même(s) thème(s) pourra être proposée (sous réserve de faisabilité).

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne participant à une action de formation doit respecter les termes du règlement intérieur durant toute la durée de l'action de formation. Ce dernier est remis pour signature au stagiaire en deux exemplaires avant le début de la formation.

La remise des attestations de présence et de fin de formation est subordonnée à la présence du stagiaire durant l'intégralité des heures de formation.

ARTICLE 6 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la formation sont obligatoires pour le traitement administratif des commandes et en particulier pour son traitement informatique effectué sous la responsabilité de Boréal Innovation. La coopérative pourra utiliser les données à des fins de prospection commerciale, notamment pour informer sur les nouvelles formations ou les changements de formations existantes.

Ces données sont destinées à Boréal Innovation. Elles pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux partenaires, ou tiers intervenant pour l'exécution des prestations concernées. Boréal Innovation conservera les données à caractère personnel conformément aux durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes. Conformément à la réglementation applicable, notamment le règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux informations les concernant.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, à :

Boréal Innovation
83, La canebière 13001, Marseille

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).